



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Alain Dargère

Conseiller délégué Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires



L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chères Savignaises, Chers Savignois,**

Après la période de confinement du printemps, nous avons entrevu un espoir de retour à la vie normale. Malheureusement, la nature reste plus forte que nous et ce virus COVID 19 nous menace toujours. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous entrons juste dans la période de confinement annoncée par le Président de la République et sommes dans l'attente des textes législatifs pour connaître précisément les mesures qui nous sont imposées, mais déjà de nombreuses activités sont impactées.

Mi-septembre nous étions très nombreux à nous réjouir de la réouverture du Clos de l'Abbaye, pour retrouver la convivialité qui nous manquait du fait de l'annulation de toutes les manifestations associatives qui animent habituellement la vie du village. Hélas, comme les autres restaurants, « Le Clos de l'Abbaye » doit aussi rester fermé, néanmoins il proposera ponctuellement des plats à emporter.

L'Arbre de Noël du Trait d'Union de l'Amitié ne pourra sans doute pas avoir lieu. Les membres du CCAS proposeront des permanences pour retirer les colis de Noël et réfléchiront à la meilleure solution pour les per-

Dans ce numéro

- P.1 Edito & brèves municipales
- P.2 Actualités
- P.4 Médiathèque
- P.6 Informations municipales
- P.12 Conseils municipaux
- P.19 P'tit Marché de Noël
- P.20 Manifestations culturelles & sportives

sonnes ne pouvant se déplacer.

Les associations, après quelques semaines de reprise de leurs activités, se trouvent à nouveau à l'arrêt. Dans ce contexte, la municipalité a fait le choix de les soutenir en augmentant le budget « subventions » qui leur est alloué. Pour faciliter la communication des associations, celle de la mairie et des élus, deux panneaux lumineux seront installés au cours de l'hiver.

En septembre et octobre, les commissions « Bâtiments » et « Services à la personne » ont organisé deux réunions participatives. La première, pour l'aménagement du lavoir de la Font Porée, a permis de faire émerger de belles idées. La seconde a réuni plus de 20 jeunes de 15 à 21 ans qui ont exprimé leurs souhaits d'avoir un lieu pour se réunir. Les élus travaillent pour répondre au mieux aux attentes de tous. La rencontre des agriculteurs envisagée mi-novembre est reportée. Nous réfléchissons à une autre façon de les consulter pour connaître leurs besoins.

Individuellement nos vies sont aussi perturbées. Dans cette période difficile, la commune est et restera à vos côtés dans les semaines à venir : les horaires d'ouverture de la mairie sont maintenus et les élus restent à votre écoute et continuent à travailler sur les dossiers en cours et projets à venir. Merci encore à tous les agents municipaux qui s'adaptent aux contraintes sanitaires et mettent en œuvre les projets des élus.

Tous concernés par cette crise, c'est ensemble et solidairement que nous la traverserons pour, je l'espère, pouvoir profiter des fêtes de fin d'année.

Prenons soin les uns des autres,

Monique LAURENT,

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h

Samedi de 9h à 17h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

17h - Samedi de 9h à 17h

Horaires d'hiver

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h



N° Vert Info Covid (appel gratuit)
0800 130 000

Quoi de neuf à Savigny ?



Des nouvelles du P'tit Marché

Dans le Savigny Info de juillet, nous avons parlé d'un nouveau poissonnier, qui malheureusement n'a pas souhaité continuer.

En revanche, nous avons accueilli Lara Coquard (de la Ferme de Rusille) qui nous propose les produits de ses brebis : lait cru, fromage, yaourts ou encore flans aux œufs. Venez goûter ! (photo ci-contre)

L'épicerie itinérante de la Pépète verte est maintenant présente tous les 15 jours.

Vous avez pu rencontrer aussi Carine Beliard de Savigny, venue vendre des gourdes Tupperware roses dans le cadre d'Octobre Rose, campagne de lutte contre le cancer du sein. Elle reviendra ponctuellement sur le marché pour proposer ses produits.

Un flyer vous est proposé auprès de vos commerçants pour le planning du marché, à retrouver aussi sur le site de la mairie, rubrique Vie économique, P'tit Marché Savignois.



Résultat du sondage effectué cet été sur l'emplacement du marché :

Initialement installé Place du 11 Novembre, le P'tit Marché Savignois a été déplacé suite au confinement sur la Place du 8 Mai 1945, vers la mairie, pour faciliter le respect des consignes sanitaires, notamment de distanciation physique.

Nous nous sommes alors posé la question de la pérennisation du marché vers la mairie. Pour cela, nous vous avons interrogés à l'aide d'un petit questionnaire distribué au marché, et déposé aussi à la boulangerie. Nous avons recueilli **118 réponses**, avec une large majorité pour le maintien du marché sur la Place du 8 Mai 1945, vers la mairie.



14 personnes ont un avis partagé (12%)

Elles évoquent l'espace et le stationnement, tout en regrettant le côté plus convivial de la place du 11 Novembre.

29 souhaitent le retour sur la Place du 11 Novembre (25%)

La place est vue comme l'âme et le cœur historique du village. Elle est conviviale, plus chaleureuse. C'est aussi la proximité avec la boulangerie et les écoles. Elle est aussi plus à l'ombre. Le centre du village est devenu triste, et il faudrait retrouver l'ambiance perdue.

75 personnes se prononcent pour le maintien vers la mairie (63%)

Elles évoquent notamment le stationnement plus facile, l'espace plus grand, plus adapté, plus pratique, plus sécurisé, plus agréable, plus aéré, de nouveaux clients, la possibilité d'agrandir le marché et d'accueillir de nouveaux exposants, le respect des gestes barrières, la circulation facilitée au moment du marché et plus pratique en cas d'intervention des pompiers, ainsi que la proximité avec le Clos de l'Abbaye.



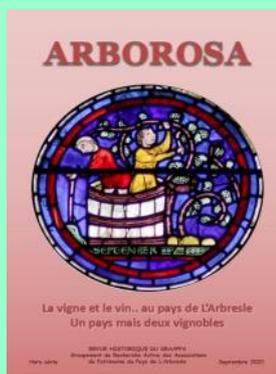
Au vu de ces résultats, et après discussions avec les commerçants, nous prenons donc la décision de maintenir le marché Place du 8 Mai 1945, vers la mairie



Nous allons réfléchir aux aménagements pour que ce lieu soit le plus agréable et convivial possible, et aux solutions pour apporter davantage d'ombre.

L'avenir de la Place du 11 Novembre fera partie d'une réflexion plus globale sur le village et sa valorisation.

La Vigne et le vin...au Pays de L'Arbresle Un pays mais 2 vignobles



Une nouvelle exposition créée par le GRAPPA (Groupement de Recherche Active des Associations du Patrimoine du Pays de L'Arbresle)

Inaugurée à la Ferme Reverdy à St Julien sur Bibost le samedi 10 octobre, et initialement prévue à l'Office du Tourisme en novembre, **venez la découvrir à la Médiathèque de Savigny en mai 2021.**

C'est aussi un livre publié par Arborosa, (revue historique du Grappa) que vous pouvez trouver à la vente au Clos de l'Abbaye.

CCAS - Noël des Anciens

Chaque année, la municipalité et les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) offrent aux Savignois de 70 ans et plus un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année. Si la situation sanitaire le permet, il sera distribué lors de l'arbre de Noël organisé par le Trait d'Union de l'Amitié le 13 décembre 2020, ou il sera distribué lors d'une permanence de retrait en mairie :

- ◆ Mardi 15 décembre de 10h à 12h
- ◆ Jeudi 17 décembre de 10h à 12h
- ◆ Vendredi 18 décembre de 10h à 12h
- ◆ Lundi 21 décembre de 10h à 12h



Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les élus réfléchissent à la meilleure solution sanitaire.

Ce colis de Noël est composé en partie de bons d'achat qui seront à utiliser dans les commerces de la commune jusqu'au 31 mars 2021.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël !

Quoi de neuf à Savigny ?

Réouverture du Clos de l'Abbaye

Fermé depuis le premier confinement, le bar-restaurant Le Clos de l'Abbaye a réouvert le vendredi 18 septembre.

Le rêve de gosse d'Eddy Mathieu est devenu réalité ! Aidé par ses associés, Nicolas Pardon et Laurent Dousson, Eddy souhaite s'investir pleinement dans ce projet professionnel, qui est aussi un projet de vie.

Dès que la situation sanitaire le permettra, le Clos sera ouvert en semaine les lundis, mardis et jeudis de 7h30 à 20h, avec fermeture le mercredi, puis de 7h30 à 23h du vendredi au dimanche inclus. Eddy sera accompagné au service par Géraldy Morat-Mathieu.

La semaine, le chef cuisinier, Jonathan Basset, originaire de Bessenay et riche de plusieurs expériences, proposera un menu du jour, avec une thématique le vendredi autour "des farcis", puis à partir du vendredi soir, une carte traditionnelle à tendance lyonnaise.



Avec les rendez-vous du premier dimanche du mois, des plats seront proposés à consommer sur place ou à emporter. **Pendant ce second confinement, le Clos vous propose ponctuellement des plats à emporter (voir au restaurant ou sur sa page Facebook).**

Au niveau du bar, la carte brasserie sera élargie, avec un large choix de bières, notamment des bières de saison et la fameuse bière Prisca de l'Abbaye de Savigny.

Des animations régulières seront prévues, comme des Karaokés, ou encore des retransmissions d'événements sportifs, entre autres.

En privilégiant le plus possible les producteurs locaux, et en permettant aux associations de se réunir, c'est aussi un projet pour faire vivre le village !

Nous leur souhaitons une belle réussite, alors soyons au rendez vous !

Savigny à la Véloparade !

Nous étions 24 Savignois(es) au départ de la Véloparade ce samedi 19 septembre ! Ce joyeux cortège a rejoint les quelques 200 cyclistes des autres communes à L'Arbresle, où se déroulaient les Naturofolies. Le but ? Sensibiliser à l'éco-mobilité ! Merci au Collectif citoyen pour l'écomobilité sur les vallées Brévenne et Turdine pour l'organisation. Bravo à tous les participants et à l'année prochaine !



L'arrivée de la fibre, les étapes pour mieux comprendre

L'adressage : les opérateurs demandent aux communes de leur communiquer un plan d'adressage « aux normes » (avec nom de voie et numéro métrique), qui leur permettra d'identifier distinctement l'adresse de chacune des prises à installer. Les travaux d'adressage sont en cours sur la commune pour les bâtiments n'ayant pas encore d'adressage aux normes.

Le déploiement : pour raccorder un logement à la fibre optique, il faut passer par deux déploiements. Le premier consiste à amener la fibre optique jusqu'à un immeuble ou un noeud de raccordement optique dans le cas d'une maison (lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville). Le deuxième déploiement consiste à déployer la fibre jusqu'au logement. Ce dernier est fait à votre demande et peut être facturé par l'opérateur.

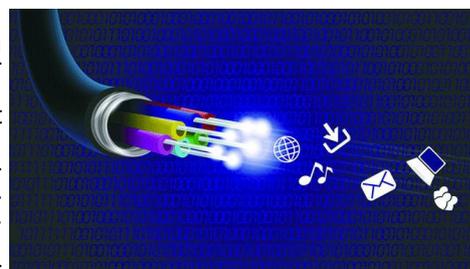
Il est nécessaire, pour bénéficier d'internet par la fibre optique, de faire installer dans son logement **une prise optique.**

Pour savoir si vous êtes éligible au déploiement de la fibre dans votre logement, rendez-vous sur le site de l'Arcep - Carte des déploiements fibre, et recherchez votre adresse (www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes.html).

Les travaux ont pris un peu de retard autour de Savigny, l'ouverture commerciale totale est reportée au **1^{er} trimestre 2021** selon les secteurs. Certaines habitations peuvent déjà être connectées.

Vous risquez d'être démarché prochainement par les opérateurs. Il y en a déjà plusieurs disponibles sur la commune, vous pouvez choisir celui qui vous convient le mieux.

Vous n'avez aucune obligation à vous raccorder à la fibre si vous ne le souhaitez pas.



Zoom sur la MÉDI@THÈQUE SAVIGNY



LES EXPOSITIONS PASSES

Si, si promis, j'ai vu tout ça à Savigny !

par Vincent Lafond, Photographe

Vu en Octobre : Exposition de photos d'insectes à la Médiathèque de Savigny

Vincent Lafond : « Toutes les photos présentées ont été prises entre le 18 avril et le 16 mai 2020, avec pour objectif de faire prendre conscience au public qu'il suffit souvent de se pencher sur le buisson le plus proche pour observer des petites bêtes que l'on dirait sorties d'une jungle équatoriale ».

Objectif Réussi ! Plusieurs classes sont venues, les assistantes maternelles avec les petits qu'elles gardent, des usagers et des non usagers (certains de Tarare) ; Plusieurs enfants et adultes ont dit n'avoir jamais vu ces insectes, quelles belles découvertes !
Merci à Mr Lafond !



Exposition sur l'eau et ses enjeux

Actuellement à la Médiathèque de Savigny.

3 panneaux d'informations confectionnés par l'Agence de l'eau, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine et la Région Rhône-Alpes nous expliquant ce qu'est un bassin versant, comment mieux consommer l'eau ou encore les enjeux de l'eau.

Cette année à la Médiathèque et au Centre de Loisirs, c'est l'Eau qui est mise en avant. Nous disposons également de livres, de CD, et de DVD, pour tous publics, racontant le cycle de l'eau et

les effets de l'urbanisation, le partage et la valeur de l'eau. N'hésitez pas à venir les emprunter. Ils sont sur les espaces d'exposition.

Un concours de dessin s'est déroulé courant octobre sur le thème de l'eau. Ce concours gratuit était ouvert à tous et à toutes à partir de 4 ans.

Il suffisait de faire un dessin (pour les - de 7 ans) ou de prendre une photo (à partir de 7 ans) mettant l'eau en scène. Co-organisé par la Commune, la Médiathèque et le Centre Léo Lagrange.



LES ANIMATIONS

Lavage des mains en entrant, gestes barrières et masque obligatoire pour toutes les animations.

L'île aux histoires

Lecture à voix haute d'albums, de contes, parfois de Raconte-tapis ou de Kamishibai avec différents thèmes au long de l'année. Le 3ème mercredi du mois à 16h30.

Déjà passé : 21 octobre Spécial Halloween !

Voici les prochaines dates : ~~18 novembre~~ (annulé), 16 décembre Spécial Noël ! (à confirmer)

Entrée libre, mais merci de signaler votre présence à la lecture quelques minutes auparavant.

Atelier Remue-Méninges



L'atelier Remue-Méninges, qu'est-ce que c'est ? des jeux ludiques autour des mots et des chiffres pour stimuler la mémoire dans une ambiance conviviale (organisé par les Bénévoles de la Médiathèque).

L'atelier se déroule le jeudi de 14 à 16h, une fois par mois dans la salle d'exposition du Chalet Montagne : les personnes intéressées par cet atelier peuvent s'inscrire à la Médiathèque. Les personnes déjà inscrites les années précédentes sont invitées à se réinscrire auprès des animateurs de l'atelier ou à la Médiathèque : mediathequesavigny@orange.fr 09.66.91.57.87

ANIMATIONS

L'île aux histoires

Lecture à voix haute d'albums ou de contes, pour petits et grands.



Programme 2020

Mercredi à 16h30

- 30 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre



Merci de nous signaler votre présence à la séance quelques minutes avant. Port du masque et lavage des mains au gel hydroalcoolique obligatoires en entrant.

BD adultes nouvellement arrivées

Ken Games, Djinn, La charge émotionnelle et autres trucs invisibles, Airborn 44, Walking Dead, Green Valley, Le sang des Porphyres, Extases, La Grande Odalisque, Elfes, Merlin, etc.
Et en Novembre, des romans adultes de la Rentrée Littéraire et des documents enfants spécial dys.



Escape Game sur les vraies/fausses Idées Scientifiques

La Médiathèque de Savigny vous propose des Escape Games où vous mènerez une enquête et deviendrez des détectives scientifiques.

Sur inscription, max 6 personnes, à partir de 11 ans, le vendredi soir à partir de 18h45. Si vous êtes intéressés veuillez contacter la Médiathèque au 09.66.91.57.87 (l'après-midi sauf le jeudi) ou par email : mediathequesavigny@orange.fr



EXPOSITION A VENIR

Expositions Photos de Fabien Dubessy « Douce Nature », « L'envol des Géants » et « Essentiel »

Un vernissage et 3 fabuleuses expositions de Mr Fabien Dubessy, photographe professionnel, étaient prévus en décembre.

Les circonstances actuelles nous ont poussés à reporter ces événements à l'année prochaine. **Vous pourrez tout de même admirer une de ces expositions à la médiathèque en janvier-février** (voir dates ci-dessous).

Première Exposition « Douce Nature » : mélange divers sujets comme les champignons, les fleurs, les oiseaux et les mammifères avec des teintes pastel et des ambiances douces

Deuxième Exposition « L'Envol des Géants » : consacrée aux quatre espèces de vautours présentes en France, en noir et blanc

Troisième Exposition « Essentiel » : des photos très épurées et graphiques avec divers sujets : mammifères, fleurs, papillons, oiseaux



**L'Exposition « L'Envol des Géants » de Fabien Dubessy,
Photographe professionnel,
du lundi 4 janvier au vendredi 12 février, à la Médiathèque de Savigny**

**+ Présentation du livre "Imagine" de Fabien Dubessy,
le mercredi 6 janvier à 16h30, à la Médiathèque
(sous réserve situation sanitaire)**

« une invitation à s'imaginer des histoires
avec la photographie nature comme support » F. Dubessy

Fabien Dubessy, parcours et travail

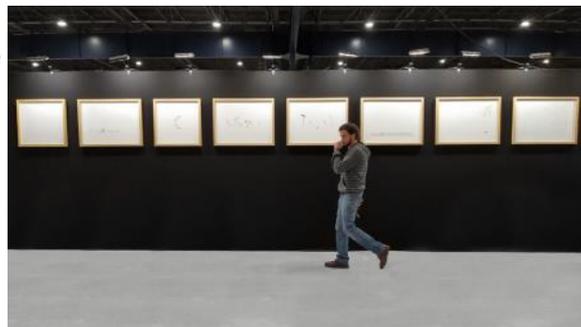
Depuis ses plus jeunes années, Fabien Dubessy, originaire de Savigny, développe une sensibilité à ce qui l'entoure. Ses balades en pleine nature attisent sa curiosité et le respect de son environnement devient le fil conducteur de son travail.

Après des études en écologie, son intérêt pour les oiseaux le pousse à se former au métier d'ornithologue. Au fur et à mesure qu'il développe ses connaissances, son regard devient plus précis.

Son travail artistique s'appuie sur une volonté de photographier la nature comme elle est : proche, diversifiée, commune, présente à toute heure et par tous les temps. Puisant son inspiration au cœur de la nature, Fabien Dubessy propose un regard alliant esthétisme et créativité, révélant une nature souvent très douce.

Aujourd'hui photographe et formateur professionnel, il aime partager sa vision et transmettre ses connaissances.

N'hésitez pas à aller découvrir son travail sur son site internet : <https://fabiendubessy.com/>



LES SERVICES

Dons de livres aux usagers/ères de la Médiathèque

La Médiathèque de Savigny donne des livres adultes et enfants. Ce sont des livres qui ont été déséchérisés de notre fonds car plus empruntés. Ils sont dans les caisses jaunes près des ordinateurs.

La Boîte à Livres de Savigny

Savigny dispose d'une boîte à livres, près de la Mairie : basée sur le libre échange, pour déposer les livres que vous avez aimés mais que vous ne souhaitez pas conserver et pour en prendre en échange. Livres en bon état svp ; Si vous souhaitez vous « débarrasser » de vos livres merci de les déposer à la ressourcerie ou au secours populaire de L'Arbresle.

Service d'Impression de documents à la Médiathèque

Possibilité d'imprimer vos documents (max 4 pages). Prix : 20 centimes la feuille en noir et blanc / 40 centimes en couleur, à partir des postes informatiques disponibles pour le public.

Horaires d'ouverture:
mardi : 16h30 à 18h30
mercredi : 15h à 18h30
jeudi : 10h à 12h
vendredi : 16h30 à 18h30
les samedis impairs : 10h à 12h

Contact:
Julia Lagier
(remplaçante de la responsable
Laura Maillot)
09.66.91.57.87.
mediathequesavigny@orange.fr

Les infos utiles

Sécheresse : dégâts sur les bâtiments Reconnaissance de catastrophe naturelle

Fissures ? Glissement de terrain ?

Suite à la sécheresse, il est possible que votre maison ait subi des dégâts.

Les garanties « catastrophes naturelles (ou technologiques) » des assurances couvrent les dommages occasionnés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Cette définition exclut la prise en charge des dommages consécutifs à la chaleur.

Si vous êtes assuré, cette garantie ne pourra être prise en compte que si un arrêté interministériel paru au *Journal officiel* constate l'état de catastrophe naturelle dans le département ou la commune concernée.



Chaque mairie doit demander la reconnaissance de cet état pour sa propre commune. Cela est possible à l'aide des photos et témoignages des habitants.

Ainsi, pour permettre que vous et l'ensemble des Savignois touchés soyez couverts par votre assurance, la démarche est très simple : il suffit de remplir un formulaire avec quelques questions, de prendre quelques photos, et de transmettre le tout en mairie.

La mairie fera ensuite elle-même une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Plus il y aura de déclarants, plus la demande a des chances d'aboutir.

Pour cela, deux solutions :

👉 Venez retirer le formulaire en mairie et ramenez-le une fois complété

👉 Ou téléchargez-le sur le site de la commune : www.mairie-savigny69.fr, rubrique Au quotidien, Infos Pratiques

Les dossiers remplis seront transmis le 30 novembre 2020 au plus tard à la préfecture, ne tardez pas !

Vous devez déclarer le sinistre à votre assureur au maximum 10 jours après la parution de l'arrêté au Journal officiel.

Modification du règlement des déchèteries de la CCPA



MODALITÉS D'ACCÈS (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Catégories	Type de véhicules	Passages /an
1 m ³	Véhicule personnel ou de société, petites remorques 	24 passages par an sur les deux déchèteries publiques
2 à 3 m ³	Petits utilitaires (type Kangoo, Partner, Jumpy), remorques réhaussés) 	
4 à 7 m ³	Fourgon de tailles moyennes (type Vivaro, Transit, Traffic, Vito,...) et véhicules avec remorques de plus de 750 kg 	Véhicules aiguillés vers la déchèterie professionnelle sauf si carte de particulier octroyant 6 passages par an sur les deux déchèteries publiques
8 à 12 m ³	Fourgon de grandes tailles et bennes (type Iveco Daily, Renault Master, Mercedes Sprinter,...) 	6 passages par an sur les deux déchèteries publiques
Plus de 12 m ³	Camion avec caissons, camions plateaux 	Interdit et orienté vers la déchèterie professionnelle

Au delà de ce nombre de passages, l'usager est considéré comme professionnel et est refusé sur les deux déchèteries publiques.

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes

Les infos utiles

Campagne d'hiver 2020 2021— les Restaurants du Cœur**Ouverture du 25 novembre 2020 au 15 mars 2021****Distributions** : Tous les mercredis matins et les jeudis toute la journée dès 8h30
1ère distribution le **mercredi 25 novembre** 2020**Pré-inscriptions** au centre sur RDV pour la période hivernale 2020/2021
Le **mercredi 18 novembre** 2020 toute la journée et le **jeudi 19 novembre** 2020 toute la journée.**Contact : Restos du Cœur Centre de L'Arbresle,**
15 Rue de Lyon, 69210 L'Arbresle
mail : ad69.larbresle@restosducoeur.org Tél: 04 78 35 20 36**Activités et spécificités** : Accès aux droits, aide administrative, arbre de Noël, atelier de français, conseil budgétaire et micro crédit, coiffure, espace livres, jouets de Noël, santé, dépistage hépatite A-B, vestiaire enfants(0-11ans)**Documents nécessaires**

Justificatif d'identité et livret de famille.
 Attestation de protection sociale (sécurité sociale, CMU)
 Certificat de scolarité des enfants de + de 16 ans
 Justificatifs récents de ressources (salaires ou indemnités journalières, retraites, Pôle emploi, RSA, pension alimentaire (décision du tribunal), bourses des études supérieures
 Dernières attestations CAF, RSA, MSA
 Dernières quittances de loyer
 Dossier de surendettement

Toutes les distributions et l'Aide à la Personne se feront dans un respect strict des règles sanitaires avec nombre de personnes limité dans le centre, distanciation physique, gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie, port du masque obligatoire et désinfection après chaque passage des outils de contact : tables, chaises, poignées de porte etc...

De nouvelles fonctions pour vos élus

Conseil Communautaire - CCPA

Les instances décisionnelles de la Communauté de Communes sont composées d'élus des communes membres. Le Conseil Communautaire est chargé d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions.

Parmi vos élus Savignois, sont récemment élus ou membres des commissions au Conseil Communautaire :



Monique LAURENT
Commission
Aménagement du territoire
& Commission déchets



Isabelle KAPFER-SERVE
Commission Solidarités
& Commission Culture
& Commission Jeunesse



Daniel LAINE
Commission
Aménagement du territoire



Christian MARTINON
Elu Vice-Président des
Commissions Voirie &
Assainissement collectif,
non-collectif, et pluvial



Alain DARGERÉ
Commission Voirie
& Commission Assainisse-
ment collectif, non-collectif,
et pluvial



Isabelle SEEMANN
Commission
Développement écono-
mique - Zones d'activité -
Co-working



Nicole THIVARD
Commission
Groupe Sillon - Tourisme -
Agriculture



Pierre HULIN
Commission
Mobilité - Transport



Vincent MARTY
Commission
Sports



Serge MALET
Commission
Finances - Informatique
& Commission
Mutualisations



Evelyne DUTOUR
Commission
Commerce -
Artisanat



Parmi vos élus Savignois, sont récemment membres des représentations extérieures :

Monique LAURENT
Suppléante SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine)
& Suppléante (Syndicat Rhodanien de Développement du
Câble)
& Suppléante Commission intercommunale des Impôts directs
& Suppléante Collège des 4 vents

Serge MALET
Titulaire SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du
Câble)

Alain DARGERÉ
Titulaire SIERT (Syndicat Intercommunal des Eaux de la
Région de Tarare)

Christian MARTINON
Suppléant SOL (Syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais)
& Suppléant SMADEOR (Syndicat Mixte d'études d'aménage-
ment et de développement économique de l'Ouest rhodanien)
& Titulaire Commission d'Appel d'Offres
& Titulaire Commission Délégation de Service Public

Jean-Pierre CHABRANT
Vice-président SIEB (Syndicat Intercommunal
des Eaux de la Brévenne)



Les dossiers municipaux en cours

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Environnement & Cadre de vie

Nous travaillons avec la commission voirie et les services de l'état pour mettre en place un nouveau mode de circulation sur la route de Sain Bel appelé **CHAUCIDOU** qui permettra aux cyclistes de circuler plus sûrement des lotissements situés le long de cette voie vers le centre du village. Le marquage et la signalisation vont être finalisés prochainement.

Une étude est aussi en cours sur la **sécurisation de l'arrêt de bus route du Bois du Maine**.

Des **arceaux pour garer les vélos** en sécurité sont commandés, ils seront installés devant la Salle du Trésoncle, la Mairie, l'école des Sources, le chalet Montange et sur la place du 11 Novembre.

Un projet de **liaison douce est à l'étude entre Savigny et Sain Bel**. Les élus des deux communes souhaitent créer un chemin utilisable par les piétons et les cyclistes de tous âges. Il permettra notamment en plus d'une promenade agréable, d'accéder aux commerces et aux moyens de transports disponibles à Sain Bel.

Les 25 et 26 Septembre, la Commission a organisé deux **jeux autour du tri des déchets**.

- le premier consistait à trier un ensemble de déchets divers et variés dans les différentes solutions qui nous sont proposées tous les jours : bacs noirs, jaunes, composteurs, déchèterie.
- Le deuxième était un Quizz sur le tri.

Une quarantaine de personnes a participé malgré le mauvais temps et chacun a pu s'apercevoir que nous avons souvent des interrogations sur ce sujet.

Si vous avez un doute sur la destination d'un déchet vous pouvez vous rendre sur le site :

<http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri>

Vous renseignez le nom de la commune de Savigny, son code postal et le nom du déchet, et si vous n'avez toujours pas la réponse ----> bac noir !

Enfin la Commission commence à travailler transversalement avec les commissions urbanisme, bâtiments et voirie sur l'ensemble des sujets visant à **améliorer la qualité de vie des habitants de Savigny**.



Lors de l'animation Tri des déchets, nous avons eu la visite d'un jeune de Savigny, Adam Rolland, lauréat du prix du civisme !

Adam Rolland, élève de Terminale au Lycée Germaine Tillon, ainsi qu'Emilie Richard de Lentilly, ont reçu vendredi 18 septembre, en Préfecture, le prestigieux Prix du Civisme, décerné par l'Association Nationale de l'Ordre National du Mérite.

Ce prix est venu récompenser leurs actions en faveur de l'environnement, notamment des actions contre le gaspillage ou de ramassage de déchets.

Dès la troisième, Adam Rolland a été sensibilisé à l'environnement, et a décidé d'agir. Représentant du Club écologique du lycée, l'Eco'club, il organise différentes actions comme :

- La collecte de vêtements pour leur donner une seconde vie. Ainsi, des élèves peuvent choisir et emporter des vêtements, et le stock restant est offert à une association caritative.
- Des journées nettoyage (comme les mardis écolos lancés par le mouvement « World Saving Hustle » sur Instagram : @wshfrance) ou des « Week-ends propres » qui consistent en des marches propres (ramassage de déchets) à L'Arbresle et ses alentours.
- Des opérations « Cleans Clopes » ont permis lors d'une journée de ramasser 5 150 mégots. Quand on sait « qu'un seul mégot pollue en moyenne 500 litres d'eau, c'est donc environ 2 575 000 litres d'eau que nous avons sauvés de la pollution » précise Adam Rolland.



Adam avait aussi interpellé Monique Laurent pendant la campagne électorale pour demander le développement des pistes cyclables, un site de co-voiturage, mais aussi plus de poubelles municipales sur les lieux publics (comme le parc de jeux ou le stade). Il nous suggère également de mettre des cendriers à mégots, pour le recyclage des mégots. A étudier !

En tout cas, bravo pour toutes ces actions et initiatives, un bel exemple à suivre !

Contact-instagram : @adam.rlld

Les dossiers municipaux en cours

Commission Bâtiments

La période estivale écoulée a surtout été axée sur des chantiers « urgents ». En commençant par le **Clos de l'Abbaye** où diverses interventions d'artisans ont eu lieu : réfection des murs, réfection/changement de conduites d'évacuation, changement du mécanisme et mise en sécurité du système d'ouverture du portail, et autres 'bricoles' tout ceci en complément des travaux faits directement par l'équipe reprenant l'activité commerciale.

Pour pallier des problèmes de fuite en toiture, au niveau de l'école **maternelle du Petit Prince**, deux velux ont été remplacés. D'autres travaux viendront compléter ceci, en commençant prochainement par un remplacement des toiles/volets extérieurs car fortement dégradés par l'usure du temps.

D'autres travaux divers ont été faits, que ce soit réparation/mise en sécurité de toiture au **chalet Montange**, des travaux de **nettoyage de chenaux** (comblés par des fientes de pigeon) et des problèmes d'étanchéité au niveau du **toit de l'église**,



mais aussi la réparation du mur sous le **monument aux Morts**.

Une remise en peinture des boiseries du **WC route d'Ancy** a aussi été réalisée.

Concernant **le lavoir**, une première réunion a eu lieu début septembre avec les habitants du quartier. Il en ressort un mot clé : convivialité ! Les prochaines étapes consisteront à finaliser l'étude, faire établir des devis ...

D'autres dossiers sont en cours d'étude ou de réflexion, par exemple la réfection du mur du parc du chalet, la mise en sécurité de certains bâtiments, des travaux au petit théâtre, au restaurant scolaire mais aussi à l'église avec la mise en place d'une tribune au niveau de l'orgue pour donner de nouvelles perspectives de concert ...



Commission Services à la personne

Rencontre jeunes

Les membres de la commission Services à la personne ont organisé une rencontre avec les jeunes Savignois pour entendre leurs besoins. 21 jeunes ont répondu présents. Il ressort de cette rencontre le désir d'une salle dédiée, d'espaces extérieurs pour se retrouver sans nuire à la tranquillité des autres habitants de la commune. Un citystade a également été évoqué (prévu et budgété).

Les élus ont entamé une réflexion pour répondre à ces attentes. D'autres rencontres seront programmées.

C.C.A.S. - Colis de Noël

Les colis de Noël à destination des personnes de plus de 70 ans sont en cours de préparation. Dans le contexte sanitaire actuel, il est peu probable que l'arbre de Noël du 13 décembre au cours duquel auraient dû être remis les colis soit autorisé. En conséquence, nous organiserons une permanence de retrait en mairie :

Mardi 15 décembre de 10h00 à 12h00
Jeudi 17 décembre de 10h00 à 12h00
Vendredi 18 décembre de 10h00 à 12h00
Lundi 21 décembre de 10h00 à 12h00

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, nous réfléchissons à la meilleure solution sanitaire, avec l'éventualité de les livrer à domicile.

Cadeau naissance

Pour toute naissance d'un ou d'une petit(e) Savignois(e), il sera offert une peluche portant l'inscription « Bienvenue à Savigny ».

Ce cadeau sera remis à tout enfant né à compter de janvier 2020 sur présentation du livret de famille mais ne sera disponible qu'en janvier 2021.



Les dossiers municipaux en cours

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Vie associative, communication et commerces

Le travail de la commission a été intense autour de ses 3 thématiques.

La communication

Tout d'abord, l'équipe a travaillé sur le Savigny Info qui vous a été présenté en juillet, puis sur celui de novembre que vous venez de recevoir. L'objectif est de communiquer sur les travaux ou projets en cours, de diffuser les comptes-rendus des conseils municipaux, d'apporter les informations de la vie locale, de nos associations, et manifestations.

Les informations (actualités, agendas...) sont aussi relayées régulièrement sur le site de la mairie <http://www.mairie-savigny69.fr>, ou encore sur la page facebook : [@mairiesavigny69.fr](https://www.facebook.com/mairiesavigny69.fr), alors n'hésitez pas à les consulter. Nous en profitons pour attirer votre attention sur le nouveau mail pour contacter la mairie qui devient : mairie@mairie-savigny69.fr.

Et bientôt, **2 panneaux lumineux** permettront de vous informer quotidiennement des événements ou actualités importantes. Ils seront prochainement installés, l'un sur la route de Sain Bel, à proximité de la Mairie, et l'autre au niveau de Grange Chapelle, au croisement vers L'Arbresle, et St Romain de Popey.

Le prochain rendez-vous sera le Bulletin municipal en janvier.

La vie associative

L'**accompagnement des associations** a aussi été au cœur de nos préoccupations, notamment dans cette période de crise sanitaire qui a impacté leurs activités et manifestations. Une première réunion a eu lieu en juin pour le planning des activités sportives et culturelles dans les salles communales, et échanger sur les reprises d'activité. Nous avons aussi étudié les **demandes de subventions**. Le budget prévu cette année est plus important qu'en 2019 pour tenir compte des impacts en lien avec la COVID 19. Nous restons à l'écoute des associations qui rencontreraient des difficultés financières.

Notre volonté est de maintenir au maximum le lien social et de permettre que les activités puissent continuer dans le respect des gestes barrières. Ainsi nous avons maintenu le **forum des associations**, qui s'est déroulé de manière conviviale tout en respectant les consignes sanitaires.

Zoom Forum : Samedi 5 septembre, dès 8h du matin, les associations se sont retrouvées Salle du Trésorcle, pour installer leurs stands. Le soleil était au rendez-vous, ce qui a permis un étalement des stands, à la fois en intérieur et en extérieur. Masques, gel hydroalcoolique, sens de circulation ont permis d'assurer un forum en toute sécurité sanitaire. Le public est venu découvrir ou s'inscrire aux nombreuses activités proposées. Sans la traditionnelle buvette, une distribution de café et de boissons fraîches a été assurée auprès des bénévoles venus tenir les stands. Bénévoles que nous remercions particulièrement pour leurs investissements et implication dans la mise en place des protocoles sanitaires.



Une nouvelle réunion, le 3 octobre a permis de **planifier les manifestations de 2021**, en espérant que les conditions sanitaires soient meilleures.

Nous en avons profité pour faire un retour sur le questionnaire qui leur avait été soumis pour mieux les connaître et recenser leurs besoins. Les réponses témoignent de l'importance de la vie associative, qu'elle soit sportive, sociale ou culturelle. Les 20 associations qui ont répondu représentent **1324 adhérents**, dont **723 Savignois**, et en moyenne **66 adhérents par association**. C'est plus de **364 bénévoles** qui les font vivre et s'investissent pour l'organisation et la gestion des activités et événements. Pourtant ce dynamisme est fragile, car la question du renouvellement des bénévoles fait partie des enjeux pour l'avenir. De même, la question des locaux, vétusté pour certains, salles trop petites pour d'autres, est à prendre en compte. Une réflexion globale doit être menée pour que les salles répondent au mieux aux besoins, avec une vision à court terme sur des améliorations rapides à apporter, puis à moyen et long terme, avec la perspective d'aménagements à finir au Chalet Montange, et d'une salle intermédiaire. Ensuite, nous devons engager des actions d'accompagnement sur la question des bénévoles, et de coordination des associations entre elles, favoriser les échanges sur les pratiques, la mutualisation des moyens par exemple. Nous ferons appel à l'Espace Associatif du Département pour nous aider dans cette démarche, réunion qui avait déjà été programmée par Marielle Gidon, adjointe lors du mandat précédent, mais annulée en raison du confinement.

Les commerces

Notre volonté est de pouvoir **faire vivre et développer le P'tit Marché Savignois**. Nous réfléchissons à des événements qui pourraient venir animer le marché, comme une fête du printemps, une animation musicale pour la fête de la musique ... sans oublier le traditionnel **Marché de Noël**. Cette année, il ne pourra pas se tenir comme habituellement, mais **nous essaierons de donner un petit air de Noël à notre marché le Vendredi 27 novembre**. Nous avons invité les commerçants du marché et du village lors de 2 réunions. L'une début juillet pour échanger sur leurs souhaits et sur l'emplacement du marché, puis de nouveau le 26 octobre au sujet du Marché de Noël.

Cela a permis aussi d'accueillir les nouveaux commerçants à la fois du marché avec Lara Coquard, et Eddy Mathieu du Clos de l'Abbaye.

Retrouver l'article (page 2) sur les dernières nouvelles du marché, et les résultats du sondage au sujet de l'emplacement du marché.

Les dossiers municipaux en cours

Commission Urbanisme

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale, la commission Urbanisme s'est attelée à la tâche pour travailler sur les sujets urgents.

Modification du PLU : dans le cadre de sa compétence en matière de PLU, la commune a décidé d'initier une modification du PLU.

Les objectifs de cette modification visent notamment :

L'ouverture à l'urbanisation de la zone Grange Chapelle avec la définition d'un programme de logements en location ou en accession à la propriété.

La Gestion « encadrée » des habitations existantes en zones A et N pour permettre l'aménagement, l'extension ou la construction d'annexe et piscine.

La Création d'un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) Nv pour la sédentarisation d'une famille des gens du voyage conformément à une délibération prise en conseil municipal le 19 mars 2019.

La commune se donne l'ambition de rendre opérationnel ce nouveau PLU pour la fin de l'été 2021.

Projet de création d'une antenne relais lieu-dit les Pinos

Ce projet a fait l'objet de plusieurs séances de travail et d'une présentation en commission générale avec les représentants de l'entreprise TDF. Il s'agit d'un projet qui a débuté il y a plus d'un an et que nous avons découvert fin mai 2020. Les représentants de TDF à la recherche d'une parcelle de terrain ont eu plusieurs échanges avec la commune.

S'agissant d'un projet ayant un caractère d'intérêt général, la commune ne peut pas s'opposer à la construction. Il s'agissait donc pour nous de définir, avec le pétitionnaire, les conditions d'édification du pylône pour une meilleure insertion dans l'environnement. Un dossier d'information à destination du public est disponible en mairie.

La demande de travaux déposée en juillet a fait l'objet d'une instruction approfondie. Il s'avère que la prise en charge financière de l'extension du réseau électricité par TDF n'était pas sécurisée, la commune a donc refusé cette demande de travaux le 28 septembre.

Propriétés communales

La commune détient un important capital immobilier constitué d'immeubles mais aussi de terrains. Ces derniers pour la plupart se trouvent en zone non constructible et pour certains exploités sans réelle officialisation. La commission souhaite établir un recensement de tous ces biens et régulariser les occupations.

Lotissement « Le Clos de l'Abbaye » à la Doyennerie

À la suite du protocole d'accord voté en février 2020 par l'ancienne équipe municipale, l'aménageur a commencé à commercialiser les lots. Selon ce dernier les travaux d'aménagement devraient démarrer cet automne et les premiers permis de construire pourraient être déposés au printemps 2021.

Commission Voirie

Voici les principaux dossiers sur lesquels a travaillé la Commission Voirie :

L'Adressage

L'adressage commencé en 2018 touche à sa fin. Les panneaux de signalisation de voies ont été posés en majorité. Les personnes concernées vont donc avoir une nouvelle adresse incluant le N° de logement, et pour certains le nom d'une nouvelle voie. Les N° d'adressage de ces voies sont à retirer en mairie avec le courrier que vous avez reçu ou que vous allez recevoir prochainement.



Signalisation et marquage au sol

La fin du traçage et de la signalisation en mode doux de la route de Sain Bel est en cours ainsi que le retraçage de la majorité des parkings et passages protégés de la commune.

La zone 30 sera étendue pour la traversée du village, pour plus de sécurité, notamment devant les écoles.

Elagage

Une campagne d'élagage va être lancée fin d'année ou début 2021. Elle va concerner les platanes et le nettoyage de certains arbres en bord de route jugés dangereux.

City-stade

La construction d'un city stade pour les jeunes devra se faire avant fin 2021. Le dossier est en cours.

Aménagement abords parking de la Mairie

Un grillage sera posé parking de la mairie côté jardin. La butte sera nettoyée et engazonnée au printemps prochain côté pré.



Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus
CR succinct du conseil municipal - 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 - Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; BONNET Colette ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARÉ Floriane ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : SEEMANN Isabelle ayant donné pouvoir à Evelyne DUTOUR ; COQUARD Marie-Bernadette ayant donné pouvoir à Nicole THIVARD ; LAINE Daniel ayant donné pouvoir à Alain DARGERÉ

Absents : 0 - Secrétaire de séance : M Jean Pierre CHABRANT

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :
Le compte rendu de la séance du 23 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, [...]. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte de Gestion 2019 a été dressé par Madame la Trésorière de L'Arbresle, du 1er Janvier au 31 Décembre 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le projet de compte de gestion 2019 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal [...] 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE

ADOpte le compte de gestion [...]. **DECLARE** que le Compte de Gestion [...] n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2 : Approbation Compte Administratif 2019 du Budget Principal

[...]l'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour rappel, le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Ainsi, permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend donc compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que celui des budgets annexes.

A la séance du conseil municipal lors de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Toutefois, le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales de mars 2020.

Aussi, si le maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice.

Le maire sortant, Monsieur Bruno BUISSON, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Madame le Maire assure donc la présidence du vote du compte administratif 2019 et participe au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation du compte administratif 2019 du budget principal ci-après énoncée en euros :

	Section d'investissement	Section de fonction-
résultat de clôture au		
affectation du résultat de		
recettes de l'exercice 2019	218 685.66	1 734 824.78
dépenses de l'exercice 2019	-	-
	540 311.38	1 266 924.80
résultat de l'exercice 2019	-	
	321 625.72	467 899.98
résultat de clôture au 31.12.2019	309 787.28	1 640 205.89

Monsieur Bruno BUISSON, Maire sortant, sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal avec 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés **ADOpte** le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

Délibération n°3 : Budget Principal 2020 - Approbation du Budget Primitif

Madame le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2020.

Le projet de Budget primitif 2020 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 213 967.89 €

Recettes de fonctionnement : 3 213 967.89 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 999 397.28 €

Recettes d'investissement : 1 999 397.28 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 213 365.17 €**

Le Conseil Municipal, Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal [...] *Monsieur Luc FORNAS déplore que le budget 2020 ne permette pas, selon lui, de disposer d'une réelle « vision du village ».*

Délibération n°4 : Subvention du Budget Principal 2020 au Budget Annexe locaux commerciaux 2020

Vu les dispositions du Code Générales des Collectivités territoriales ; Considérant la mise en œuvre pour 2020 de travaux sur une partie des bâtiments dont relève le budget annexe locaux commerciaux ; Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation pour l'exercice 2020 sont insuffisantes pour équilibrer le budget ;

Le Conseil Municipal avec 19 voix Pour - UNANIMITE

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € [...]

Délibération n°5 : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget ANNEXE Locaux Commerciaux

Le Compte de Gestion 2019 a été dressé par Madame la Trésorière de L'Arbresle, du 1er Janvier au 31 Décembre 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives

à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de compte de gestion 2019 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés ; 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

ADOpte le compte de gestion [...]

DECLARE que le Compte de Gestion[...]n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°6 : Approbation Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Locaux commerciaux

[...], si le maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice.

Le maire sortant, Monsieur Bruno BUISSON, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.[...]

Considérant la présentation du compte administratif 2019 [...] :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
résultat de clôture au 31.12.2018	9 455.12	58 470.52
affectation du résultat de l'exercice 2018		0
recettes de l'exercice 2019	0	24 242.23
dépenses de l'exercice 2019	-930.12	-26 460.10
résultat de l'exercice 2019	- 930.12	-2 217.87
résultat de clôture au 31.12.2019	8 525.00	56 252.65

Monsieur Bruno BUISSON, Maire sortant, sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal avec 18 suffrages exprimés ; 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ADOpte le compte administratif [...]

Délibération n°7 : Affectation du résultat 2019 - Budget annexe Locaux Commerciaux 2020

Dans le cadre de la présentation du budget, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat suivant :

Affectation :

En recette de fonctionnement

Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 47777.65 €

En recette d'investissement

Ligne 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 8 475.00 €

En recette d'investissement

Ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté 8 525.00 €

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés ; 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTTE [les modifications proposées]

Délibération n°8 : Budget Annexe locaux commerciaux 2020 - Approbation du Budget Primitif

Madame le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2020.

Le projet de Budget primitif 2020 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 73 777. 65 €

Recettes de fonctionnement : 73 777. 65 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 32 900.00 €

Recettes d'investissement : 32 900.00 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **106 677.65 €**.

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés ; 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le budget primitif [...]

Monsieur Luc FORNAS rappelle qu'il est prévu que la commune « récupère » la licence IV du Bar « Chez les 2 Z'M » pour une valeur estimée à 10000 € et ce en échange des loyers « non-perçus ». S'en suit une discussion sur la valeur actuelle de la licence IV qui risque de ne plus être valable en cas d'inactivité au bout de 2 ans, est abordé également l'option de revente dans le département ou de son utilisation sur la commune.

Délibération n°9 : Autorisation d'engagement des dépenses à l'article 6232 fêtes et cérémonies

La trésorerie demande que soit prise une délibération autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ». Et ce, afin de clarifier les imputations de certaines dépenses et ainsi faciliter le travail tant du personnel communal que de la Trésorerie.

Une même délibération avait déjà été adoptée en juillet 2018.

Considérant la demande la Trésorerie que soit prise une délibération autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses à l'article 6232 « Fête et Cérémonies » afin de clarifier les imputations de certaines dépenses ;

Considérant qu'une même délibération en ce sens avait été adoptée en juillet 2018.

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés ; 19 Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

DIT que seront affectés à l'article 6232 fêtes et cérémonies tous les biens, services, objets et prestations pour toutes les manifestations organisées par la Commune (vœux à la population, réunions publiques diverses, la vogue et la fête des classes...), toutes les cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre, 5 décembre) ou autres cérémonies organisées par ou avec la Commune (remise de médaille du travail, pot de départ d'un agent, colloque.....), les illuminations de fin d'année, les fleurs, plaques souvenirs, cadeaux à l'occasion de décès ou mariage d'agents ou anciens agents, élus ou anciens élus, ou toute personne ayant particulièrement œuvré bénévolement dans la commune, ainsi que les dépenses liées au voyage annuel du conseil municipal.

Madame le Maire précise qu'il est ainsi proposé de retirer les conjoints, ascendants, descendants des agents/élus. Il est précisé que le budget qui était de 15 000 € les années précédentes a été ramené à 10 000€ cette année.

Madame le Maire indique que la fête des classes est imputée sur cette ligne budgétaire. Elle précise, sur ce point, qu'à ce jour la fête est maintenue au 13 septembre 2020. Compte tenu de la fin de l'état d'urgence, il n'y a plus nécessité d'un arrêté préfectoral, pour pouvoir organiser des manifestations.

Madame le Maire souligne qu'il faudra nécessairement prendre en considération les protocoles sanitaires avec les gestes barrières.

Délibération n°10 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la possibilité offerte aux communes de déposer près du conseil départemental une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police.

Aussi, pour 2020 il est proposé de présenter un dossier relatif à la mise en place d'un radar « pédagogique » route de Sain Bel pour un montant hors taxe d'opération s'élevant à 3 400 €.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention pour ce projet.

Considérant la possibilité offerte aux communes de déposer près du conseil départemental une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

Considérant le projet de mise en place d'un radar « pédagogique » route de Sain Bel pour un montant hors taxe d'opération s'élevant à 3 400 € HT ;

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés ; 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE les travaux [...] pour un montant estimé à 3400€ HT ;
DEMANDE et **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention [...];
DIT que les crédits sont prévus au budget [...] 2020.

Délibération n°11 : Subvention exceptionnelle à l'association du Restaurant Scolaire de Savigny

Madame le Maire précise qu'il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du Restaurant Scolaire de Savigny. En effet, la crise sanitaire liée au COVID 19 a occasionné une baisse de la fréquentation qui a perduré pour les mois de mai et juin, alors même que les coûts des « matières » ont augmenté en parallèle.

Afin d'éviter des difficultés majeures à cette association, il est proposé une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 €.

Considérant les difficultés majeures occasionnées par la crise sanitaire liée au COVID 19 pour l'association du Restaurant Scolaire de Savigny en raison notamment d'une baisse de la fréquentation ;

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE, le versement d'une subvention [...] de 7 000 € [...]

Monsieur Jean-Yves DUTOUR demande si le montant accordé est une avance sur subvention ? Madame le Maire répond négativement, il s'agit d'une démarche d'aide exceptionnelle. Toutefois, si l'association fait une demande de subvention, elle sera calculée en prenant en compte cette subvention exceptionnelle.

Délibération n°12 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 [...], organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques [...].

En conséquence, au 01/01/2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. [...]

Le coordonnateur du groupement sera le SYDER. Il sera chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement. La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Madame le Maire souhaite que la commune de Savigny puisse profiter de cette démarche et opportunité de groupement de commande et propose d'approuver les termes de la convention et l'adhésion au groupement de commande. [...]

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE les termes du projet de convention [...];

AUTORISE l'adhésion de la commune [...] au groupement de commandes [...];

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes [...].

Madame le Maire précise ainsi que le SYDER se charge de négocier les tarifs, de réaliser les démarches en conséquence etc.

Délibération n°13 : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Madame le Maire indique qu'afin de permettre de disposer d'une souplesse de gestion et ainsi pouvoir assurer une rentrée scolaire et périscolaire dans les meilleures conditions, garant d'une approche sereine, il est proposé d'anticiper par la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe. Poste permanent à temps complet, permettant ainsi un éventuel temps partiel.

[...] Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Considérant le souhait de disposer d'une souplesse de gestion afin de pouvoir assurer une rentrée scolaire et périscolaire dans les meilleures conditions ;

Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ; poste permanent à temps complet.

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE, à compter du 1er août 2020, la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe [...], pour exercer les fonctions habituellement assurées au titre de l'emploi d'adjoint d'animation au niveau communal, soit pour l'ensemble des activités liées aux services périscolaires de la commune ;

DIT que l'emploi est créé à temps complet pour une durée de 35 heures ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;

DIT que le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.

Monsieur Bruno BUISSON pose la question de la pertinence de créer un nouveau poste alors que le poste actuellement occupé devrait être vacant en octobre.

Monsieur Christian MARTINON répond qu'il s'agit de disposer dès septembre des meilleures conditions afin d'assurer une continuité du service par une approche plus pérenne et sécurisant pour la personne affectée sur le poste.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit de s'inscrire dans le cadre d'un « nouveau poste ».

Monsieur Luc FORNAS demande ce qu'il adviendra des personnes en CDD.

Madame le Maire répond que ces personnes peuvent postuler et précise que leur fin de contrat est déjà fixée.

Monsieur Luc FORNAS demande si ces personnes seront informées de la création de ce poste, Madame Le Maire répond que c'est une possibilité.

Délibération n°14 : Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19

Madame le Maire précise que le gouvernement a pris un décret le 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents « soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ».

Aussi, considérant le surcroît de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire, il est proposé d'instituer une prime exceptionnelle en ce sens.

Elle sera versée aux agents ayant travaillé à minima un mi-

temps durant la période de confinement soit du 16 mars au 10 mai 2020. Le montant de cette prime exceptionnelle est fixé à 200 euros par agent, sur la base d'un temps complet et donc au prorata sur cette base en fonction du temps de travail « statutaire ».

Aussi, les 200 euros seront versés pour un contrat à temps plein. Donc, pour un agent qui travaille habituellement à 80 %, il faut avoir au moins travaillé 40% d'un temps plein. Dans ce cas, la prime sera de 160 euros (80% de 200 €).

[...]Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant le surcroît de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Savigny appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics en faveur :

des agents ayant travaillé à minima un mi-temps durant la période de confinement soit du 16 mars au 10 mai 2020.

DIT que cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire et sur la période visée à l'article 1 de la présente délibération ;

DIT que le montant de cette prime exceptionnelle est fixé à 200 euros par agent, sur la base d'un temps complet et donc au prorata sur cette base en fonction du temps de travail « statutaire ». Cette prime n'est pas reconductible et cumulable avec tout autre élément de rémunération lié au régime indemnitaire, compensation des heures supplémentaires ou astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes ;

DIT que le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Monsieur Luc FORNAS demande si tous les agents communaux seront concernés par cette prime.

Madame le Maire répond que les agents administratifs, à la médiathèque, à l'agence postale et le service technique bénéficieront de cette prime.

Délibération n°15 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

La CCID a un rôle en matière de fiscalité directe locale : d'information des services fiscaux des évolutions du bâti sur la commune, de formulation d'avis sur l'évaluation et la mise à jour des propriétés bâties.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est porté à huit (8) soit 8 titulaires et 8 suppléants, qu'ils soient ou non membres du conseil municipal.

Les huit commissaires, et leurs suppléants, sont désignés par le directeur départemental de Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, soit 32 personnes, remplissant les conditions suivantes : Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ; Être âgés de 25 ans au moins ; Jouir de leurs droits civils ; Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ; Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les membres du conseil sont donc invités à se prononcer, par vote, sur la liste de 32 personnes proposée. [...]

Madame la Maire propose la liste annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal avec 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE la liste des noms de personnes [...];

DECIDE de soumettre aux services de l'Etat la liste jointe en annexe [...]

Délibération n°16 : Election des délégués au titre des élections sénatoriales

Le décret « portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs » a été publié le 30 juin 2020. Il fixe officiellement le jour de la désignation des délégués et des suppléants par les conseils municipaux au vendredi 10 juillet 2020. L'élection des sénateurs est fixée au dimanche 27 septembre 2020.

[...] La commune de Savigny, disposant de 19 membres à son conseil municipal, il convient de procéder à l'élection de 5 délégués et 3 suppléants.

L'élection a lieu au scrutin de liste selon le système de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. [...]

Sont candidats, à la seule liste, présentée par Monique LAURENT : [...]

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation pro-

Délégués :	Suppléants :
1 LAURENT Monique	1 DARGERÉ Alain
2 MARTINON Christian	2 DUTOUR Evelyne
3 KAPFER-SERVE Isabelle	3 LAINE Daniel
4 BUISSON Bruno	
5 THIVARD Nicole	

portionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel : La seule liste candidate et présentée par Monique LAURENT.

Nombre de bulletins : 19.

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Par conséquent, A obtenu dix-huit voix (18) la seule liste de candidats dont le nom du candidat de la tête de liste est Monique LAURENT et sont donc proclamés élus [...][la liste ci-dessous]

Délibération n°17 : Accord de principe donné au Maire afin d'engager et finaliser le dossier de « reprise » de l'école de Musique de Savigny

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le compte rendu de la commission Vie Associative et Communication avait fait état des difficultés rencontrées par l'école de Musique de Savigny et son éventuelle reprise par l'école de musique de Sourcieux les Mines (Mélodie des Sources).

Considérant la situation, il est proposé au Conseil qu'il soit donné un accord de principe à Madame le Maire afin de finaliser les échanges avec les deux associations notamment quant à une mise à disposition des locaux communaux actuels pour les cours de musique donnés aux Savignois et le versement d'une subvention à l'école de Musique de Sourcieux les Mines fixée pour un montant par adhérent. Aujourd'hui, il serait envisagé le montant d'environ 50€. Et en contrepartie Mélodie des Sources s'engagerait aussi à organiser une ou plusieurs manifestations chaque année à Savigny et à travailler en collaboration avec les autres associations locales.

[...]Le Conseil Municipal, [...]:19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

DONNE un accord de principe au Maire afin d'entreprendre les démarches [...]

La séance est levée à 22h50.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 17

L'an deux mil vingt, le 22 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 6 juillet 2020, s'est réuni à la mairie en salle du conseil, sous la présidence de Monique LAURENT, Maire.

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KÄPFER-SERVE Isabelle ; DARGÈRE Alain ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : COQUARD Marie-Bernadette ayant donné pouvoir à LAINE Daniel

Absents : BONNET Colette

Secrétaire de séance : Mme M-Claude CHANCELLIER

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n°1 : EXONERATION DE LOYERS POUR LA SARL LE CLOS DE L'ABBAYE

Dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, les mesures prises par le gouvernement permettent aux communes d'exonérer les entreprises locales, dont l'activité a été affectée par cette crise, de certains de leurs loyers.

Le restaurant Le clos de l'Abbaye, qui n'a pas repris son activité et qui par ailleurs fait l'objet d'une cession du fonds de commerce, a subi la période de confinement consécutive à cette crise.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé d'accorder une exonération des loyers dus pour la période du 15 mars au 30 juin 2020, soit un montant total de 4 838.47 € HT détaillé ainsi :

Mois	Montant du loyer dû	Montant du loyer exonéré
Mars 2020	1 382.42 € HT	691.21 € HT (Proratisé 15/30)
Avril 2020	1 382.42 € HT	1 382.42 € HT
Mai 2020	1 382.42 € HT	1 382.42 € HT
Juin 2020	1 382.42 € HT	1 382.42 € HT
MONTANT TOTAL DE L'EXONERATION		4 838.47 € HT

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Adopte un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour - UNANIMITE

DECIDE d'accorder une exonération de loyers d'une durée de 3,5 mois soit du 16 mars au 30 juin 2020 [...]

DIT que le montant de l'exonération s'élève à 4 838,47 € HT tel que détaillé à l'exposé ci-avant.

Bruno Buisson demande si les loyers de juillet et août 2020 sont exigés ? Mme le maire lui répond par l'affirmative, le bail étant toujours en cours, les loyers sont dus. Serge Malet confirme par ailleurs que les loyers réclamés augmentent la dette qui devra être recouvrée par le produit de la vente.

DELIBERATION n°2 : PROJET DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DU CLOS DE L'ABBAYE - SUBVENTION DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX

Lors de la séance du Conseil du 10 juillet 2020 il a été évoqué le projet de reprise d'un candidat du Clos de l'Abbaye, la nécessité du maintien de ce commerce et d'une aide financière de la commune pour accompagner ce projet. Les travaux nécessaires pour la rénovation et la modernisation des locaux s'élèvent à : 33 253.69 €HT dont le détail est présenté au plan de financement suivant :

Modernisation de la cuisine : 21 200 € ; Peinture : 5 475 € ; Ravèlement façade : 475 € ; Automatismes portail : 2 721.75 € ; Sanitaires-Travaux : 2 238 € ; Cuisine - Travaux Evacuation eaux usées : 470 € ; Réfection sols suite travaux sanitaires : 673.94 € - TOTAL : 33 253.69 €

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de la part de La Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 40% du montant total des travaux, soit 13 301.48 € au titre de l'Aménagement d'un premier ou dernier commerce en milieu rural. Dans le cadre de cette demande de subvention, la Région souhaite que le projet ainsi que la sollicitation de l'aide à la Région soient approuvés par la collectivité maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, [...] 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le maintien de l'activité et l'aide à cette reprise par un soutien financier de la commune.

APPROUVE le projet [...] à 33 253.69 € HT.

APPROUVE le plan de financement [...]. **SOLLICITE** une subvention [...] de 40% du montant HT total des travaux [...]

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION n°3 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Comme évoqué au point précédent, la situation du restaurant « Clos de l'Abbaye » a nécessité un investissement de la commune d'une part afin de sauvegarder le seul restaurant du village mais également au titre des obligations en sa qualité de propriétaire des lieux.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 18 février 2020, la proposition de signature d'un nouveau bail avec un loyer mensuel de 1 100 € HT contre 1 290.90 € HT actuellement avait fait l'objet d'un point divers.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, s'ajoutant au contexte économique de suspension de l'activité en raison de difficultés financières de l'ancien restaurateur actuel, les négociations de reprise du Clos de l'Abbaye avec le repreneur ont conduit le Maire à acter le principe de la signature d'un nouveau bail commercial avec un montant de loyer de 1 100 € HT.

La décision modificative présentée à la validation du conseil municipal prend en compte ce nouveau montant de loyer à 1 100 € HT mensuel.

Aussi, la décision modificative intègre l'exonération des 3,5 mois de loyers du Clos de l'Abbaye, la diminution du loyer du repreneur ainsi que le coût des travaux nécessaires à la reprise de l'activité.[...]

Le Conseil Municipal, [...] 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Annexe locaux commerciaux 2020 telle que présentée par Madame le Maire.

Floriane De Camaret demande si les crédits auraient pu être abondés par un autre budget ? Mme le maire précise qu'en principe le budget annexe locaux commerciaux devrait s'autofinancer. Cependant si les marges sont insuffisantes, il est alors possible d'abonder par un virement du budget principal. Bruno Buisson fait remarquer que selon lui il était plus judicieux de conserver la dépense au compte 2135.

Mme le maire fait confiance aux services et le basculement des dépenses du compte 2135 au 2188 est donc nécessaire.

DELIBERATION n°4 : ADHESION A L'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG69.

Au titre des risques statutaires, la commune dispose d'un contrat d'assurance depuis le 1er janvier 2019 dont l'échéance est fixée au 31/12/2020. Le contrat prévoit la garantie des risques statutaires uniquement pour les agents fonctionnaires affiliés à

la CNRACL.

Afin de disposer d'un nouveau contrat dans les délais impartis il a été étudié l'offre du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69), lequel propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon, d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2021.

[...]Les conditions obtenues par le contrat groupe sont les suivantes pour les agents affiliés au régime CNRACL (agents titulaires et stagiaires avec un temps de travail supérieur à 28h hebdomadaires) : [...]

[...]La contribution financière de la commune aux coûts de gestion des dossiers de sinistres et du contrat est une cotisation annuelle distincte de la prime d'assurance, dont l'assiette est constituée pour les agents CNRACL, par la masse salariale déclarée à l'Urssaf pour l'année n-1 : traitement brut indiciaire + NBI.

La participation financière pour la formule tous risques est de 0.30 %

La participation financière pour la formule tous risques sauf la maladie ordinaire est de : 0.26%

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe proposé par le cdg69, pour les garanties et assiette de cotisation identiques au précédent contrat.

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés ; 18 voix Pour -UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les taux des prestations négociés pour la commune de SAVIGNY par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

DECIDE d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune de SAVIGNY contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes,

Désignation des risques assurés	Formule de franchise	Taux
X Tous les risques : Décès + accident de service et maladie contractée en service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	X 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire*	6,68%
	15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire*	6,30%
	30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire*	5,78 %
Tous les risques sauf la maladie ordinaire : Décès + accident de service et maladie contractée en service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Sans franchise	4,59 %

la franchise appliquée en maladie ordinaire est déductivement acquise lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.

Le taux de cotisation s'élève à : **6,68 %**.

AUTORISE Madame le Maire à signer le certificat d'adhésion [...] [et] tout autre document nécessaire [...]

APPROUVE le montant des frais [...]

DELIBERATION n°5 : DROIT DES ELUS A LA FORMATION

Le code général des collectivités territoriales prévoit un droit à la formation à leurs fonctions, ouvert à tous les élus dès la première année du mandat. Dans les trois mois qui suivent son installation, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit et déterminer les orientations et les crédits ouverts. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% de ce même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante. [...] Les formations éligibles à ces crédits sont uniquement les formations liées à l'exercice du mandat, et délivrées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés ; 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'instaurer les conditions nécessaires à l'application de ce droit [...]

D'ALLOUER une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant de 2 000 €.

D'ARRETER les grandes orientations pour la formation des élus selon la déclinaison ci-après :

Orientation 1 : statut de l'élu local ; Responsabilités civiles, pénales et personnelles

Orientation 2 : fonctionnement d'une collectivité ; Rôle et responsabilité du maire employeur ; Elaboration du Budget d'une commune ; La commande publique

Orientation 3 : compétences d'une collectivité ; Pouvoirs de police et responsabilité ; Urbanisme ; Législation funéraire et gestion des cimetières ; Action sociale ; Culture ; Sports et loisirs ; Education/Petite enfance / Enfance/Jeunesse ; Etat-civil

Orientation 4 : Commune et intercommunalité ; Place de la commune dans l'intercommunalité ; Transferts de compétences

Orientation 5 : Environnement, ruralité ; Gestion des déchets ; Gestion de l'eau ; Pollutions ; Changement climatique

Orientation 6 : stratégie de communication ; Evolutions technologiques et bureaucratiques ; Outils et méthodes de communication ; Prise de parole en public

DELIBERATION n°6 : MODIFICATION DU PLU

La commune dans le cadre de sa compétence en matière de PLU a décidé d'initier une modification et ce conformément aux dispositions [...] du code de l'urbanisme.

Cette possibilité de modification vise le règlement (parties écrite et graphique) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU sans toutefois : changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ; réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ; réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance. Dans le cas contraire, la procédure serait celle du droit commun, avec donc enquête publique.

Aujourd'hui, les objectifs de cette modification visent : L'Ouverture à l'urbanisation de la zone AU Grange Chapelle avec la définition du programme de logements et de l'aménagement du tènement constitué de deux parcelles (accès, voirie, etc) dans l'OAP sectorielle et des dispositions réglementaires au Règlement ; La Gestion « encadrée » des habitations existantes en zones A et N pour aménagement, extension,

annexes et piscine (idem Ah et Nh) ; La Création d'un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) Nv pour la sédentarisation d'une famille des gens du voyage ayant fait l'objet d'une délibération en conseil municipal le 19 mars 2019 ; L'Intégration des différentes évolutions législatives intervenues depuis l'élaboration du PLU ; Ainsi que toutes autres évolutions souhaitées pouvant entrer dans le champ de la procédure.

La commune pour se faire est accompagnée par le cabinet Urba 2P, lequel a fait une présentation des premiers travaux lors de la commission générale du 8 septembre dernier.

[...] **Vu** la délibération en date du 26 février 2014, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Savigny, **Vu** l'arrêté préfectoral [...] en date du 7 septembre 2016 mettant le PLU de la commune de Savigny en compatibilité avec la déclaration de projet de la communauté de communes du Pays de L'Arbresle pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Savigny au lieu-dit La Grange du Puy, **Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme, [...]

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour - UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Savigny portant en particulier sur les points suivants :

L'ouverture de la zone AU de Grange Chapelle motivée par la nécessité de proposer un nouvel espace pour le développement de nouveaux logements au vu : du peu de logements créés soit 30 logements entre 2014 et le début 2020 (soit en moyenne moins de 5 nouveaux logements par an) par rapport au rythme initialement prévu au PADD visant une création de 170 logements sur la période 2014-2023 (soit en moyenne 17 nouveaux logements par an) ; pour mémoire 60 logements avaient été réalisés entre 2008 et 2013 ; et de la non réalisation de l'objectif de créer des logements au niveau du secteur de la Doyennerie ; d'un besoin de plus de logements pour une meilleure attractivité du territoire en vue d'endiguer une baisse des effectifs au niveau des écoles. [...] L'adaptation de certaines dispositions du règlement ou des actualisations en vue de faciliter leur application.

AUTORISE Madame le Maire à saisir la MRAe, à consulter les différentes personnes publiques associées et à soumettre à enquête publique le projet de modification n° 1 du PLU [...]

DELIBERATION n°7 : DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES

Il est rappelé aux membres du conseil qu'une délibération relative au plan d'adressage de la commune a été adoptée en séance du conseil municipal du 25 juillet 2019 sous le n°2019-40. En complément, pour le lotissement dit « DOYENNERIE » en construction et afin d'intégrer une commande de panneau en cours, il est proposé de dénommer deux nouvelles voies ainsi : Impasse de la prairie ; Allée des bleuets

De plus, manquent également à la délibération visée les voies suivantes : Chemin de CARNOUX ; Chemin des MAYOTTES.

La liste de ces nouvelles voies sera annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les noms attribués aux voies communales, en complément du nommage effectué par délibération du 25 juillet 2019, dont la liste en annexe de la présente délibération. [...]

Informations diverses : [...]

A la suite de la sécheresse de cette année, la mairie va déposer un dossier pour une reconnaissance en catastrophe naturelle retrait-gonflement argiles. Les habitants

de Savigny constatant des dégâts sur leur maison sont invités à retirer un dossier en mairie pour appuyer cette demande. [...]

Compte rendu des commissions : [...]

Questions diverses :

Luc Fornas fait remarquer que les représentants de la commune aux diverses commissions de la CCPA appartiennent tous à la majorité municipale. Mme le maire lui répond que ces commissions ne pouvaient intégrer plus d'un conseiller municipal. Luc Fornas déplore que l'engagement oral de la commune fixé en février 2020 pour prendre en charge les réparations de la chaudière du Clos de l'Abbaye n'a pas été tenu.

Mme le maire lui rappelle qu'aucune commande n'a été faite et validée par la commune. Le bail spécifie que cet entretien est à la charge du locataire. L'entreprise n'a jamais adressé de facture à la commune mais au locataire, elle-même n'était donc pas informée de l'accord oral. C'est à la demande de Luc Fornas que la facture est arrivée en mairie il y a seulement 3 semaines. La mairie ne prend pas en compte des dépenses sans commande.

Luc Fornas souhaite un vote en conseil municipal concernant l'implantation du pylône TDF lieu-dit les Pinos. Mme le maire lui précise que ce vote ne peut avoir lieu, les demandes d'urbanisme sont instruites selon le règlement du PLU. Cette installation ayant un caractère d'intérêt général, elle ne peut être refusée comme cela a été précisé en commission générale sur ce sujet. La mairie a communiqué sur ce sujet sur son site Internet et les habitants peuvent consulter le dossier en mairie ainsi qu'apposer des questions/remarques qui seront soumises à TDF ou à Orange, l'opérateur bénéficiaire de l'ouvrage. C Martignon rappelle à M Fornas que les premiers contacts remontent à plus d'un an et n'a jamais fait l'objet d'information à l'équipe municipale précédente. Dès que nous avons eu connaissance de ce dossier le 30 mai dernier, ce sujet étant sensible, nous avons informé les élus et étudié ce dossier en commission urbanisme. M Fornas participe à cette commission et a eu toutes les informations utiles.

La séance est levée à 22h30.

Droit d'expression (listes d'opposition)

- non exprimé -

**Retrouvez votre
Savigny Info
tout en couleur
et les anciens numéros
sur le site de la mairie
www.mairie-savigny69.fr
rubrique
MAIRIE / PUBLICATIONS**



Le P'tit Marché sur un air de NOËL Le 27 novembre de 16h à 20h



Situation sanitaire oblige, cette année pas de marché de Noël comme nous l'aurions souhaité, mais un P'tit Marché du vendredi plus fourni (quelques nouveaux stands pour l'occasion), et surtout chaleureux et illuminé par le sourire et la sympathie de vos commerçants. Un P'tit Marché amélioré, mais pas d'animations musicales, pas de buvette des 18/19 ans... Des stands étalés le plus possible dans le respect des gestes barrières (Place du 8 Mai 1945 et devant la mairie, et circuit passant par le Clos de l'Abbaye), avec un marché principalement alimentaire.

**C'est important de soutenir nos commerçants,
alors n'hésitez pas à venir remplir vos paniers ou découvrir leurs produits !**

Vos commerçants du village

Boulangerie Jacoud, Sophie et Christian Jacoud, Savigny, 04.37.58.04.87. *Pain, viennoiseries, gâteaux, chocolats maison*

Café-restaurant Le Clos de l'Abbaye, Eddy Mathieu, 06.50.62.35.07. *Repas terroir, Plats à emporter*

Coiffure Isabelle, Savigny, 04.74.01.04.89. *Coupe mixte avec ou sans rendez vous*

Vos commerçants du P'tit Marché

Charcuterie traiteur Montrottoise JEM, Yannick Garnier, Montrottier, 06.61.57.14.29. *Charcuterie artisanale, boucherie et plats cuisinés*

Bonne heure des Papilles, Monique Andolfo, Sourcieux-les-Mines, 06.19.23.51.75. *Confitures, terrines, pâtisseries sèches, nougats, pâtes de fruits, guimauves à base de produits locaux*

Brasserie Prisca, Julien Déplanche, L'Arbresle, 06.42.23.67.30. *Producteur de Bières*

Epicerie La Pépète Verte, L'Arbresle, 04.74.01.09.09. *Produits bio en vrac, alimentation, hygiène, entretien de la maison*

Ferme de la Palud, Dominique Bourrat, Savigny, 07.83.31.53.84. *Fromages et produits frais*

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint Forgeux, 06.89.54.94.64. *Producteurs de fruits et légumes de saison*

Gandelin Passion, Nathalie Gandelin, Craponne, 06.33.14.96.60. *Huile d'Olive de Crète, miel de thym sauvage*

J'y vais Pizza, Laura Pacallier et Joël Vinçon, 06.37.60.15.96. *Pizzas*

La Ferme de Rusille, Bernadette et Lara Coquard, Savigny, 06.14.71.17.97 ou 06.30.41.99.55, *Produits au lait de brebis, fromages, yaourts et flans aux œufs*

O trésor des plantes, Corinne et Alain Claveron, Bully, 06.65.04.04.84. *Conseils et vente de plantes médicinales, aromatiques, épices, huiles essentielles, parfums d'ambiance, savons, thés, tisanes*

Rucher du Sonney, Marie-Ange Lehman, Savigny, 06.33.81.49.20. *Apicultrice, récoltante, production de miels, gelée royale, pains d'épices*

Julie Masia Bijoux, Savigny, 06.31.35.88.00. *Bijoux (sous réserve)*



Autres producteurs locaux

AGAMY, Cave des Coteaux du Lyonnais, Sain Bel, 04.74.01.26.13. *Cave coopérative viticole. Vin rouge, rosé, blanc et effervescent*

Association AM des Petits Gônes, Savigny, Assistantes maternelles, *Lumignons et petits gâteaux*

Le Gîte des escargots, Christophe Faye, Saint Romain de Popey, 07.68.07.71.49. *Eleveur, produits à base d'escargots*

Mathieu Desmaret, *Vin*

La Ferme de Rusille, Bernadette Coquard, Savigny, 06.14.71.17.97. *Viande de mouton et de canard, production de foie gras, rillettes, confits ...*

Equinoxe Madagascar, Serge Barthes, 06 99 50 89 78. *Epices de Madagascar*

Le Jardin du Pallaix, Isabelle Roccati-Bosch, St Marcel l'Eclairé, 06 77 53 36 97. *Gelées, velours ou confits de plantes, sels aux herbes, aromates*

La Biscuiterie de Melle Elodie, Elodie Pillard, Oullins, 0622 93 77 31. *Biscuits alsaciens et cookies de Noël, et autres gourmandises*

Stands hors alimentaire (sous réserve)

Stanhome – Kiotis, Anne-Marie Barange, Ancy, 06.70.18.95.83. *Produits d'entretien de la maison, cosmétiques, bien-être, maquillage, parfums*

Amryrosalys, Laura Belmonte, 07 68 69 41 93. *Bougies végétales marbrées, parfumées et en pot, bougies flottantes, chauffe plat...*

L'enveloppe de douceurs, Véronique Allognet, 07.88.68.92.87. *Coffret produits naturels, bons cadeaux soins visage, massages*

Tupperware / Bougie partylite, Produits Forever Aloe Vera, Carine Beliard, Savigny, 06 26 23 67 61. *Tupperware, Bougies*

Terre et Couteaux / Céramique, faïence, grès / Clairette de Die, Robert Cichowlas, 06 44 02 27 00. *Couteaux régionaux, (Opinel, Thiers, la Fourmi) couteaux de marque Victorinox, Herbertz, Oldbear... utilitaires et/ou de poche - Céramiques usuelles (Plats à cake, coupelles, repose-cuillères, coupes à fruits, saladiers) et décoratives (thème animalier) et Clairette de Die bio d'un paysan vigneron Diois.*

Atelier Mahu, 07 67 74 49 46. *Bois, maroquinerie, liège, horloge, sac, lanterne*

Déco Noël, Jean Luc Barrier, 06 72 88 46 06. *Crèches, Père Noël, couronnes en branches de sapin*

Déco Noël, Karine Renaud Dubost Martin, *Petites décorations de Noël*

Bijoux, carterie, Julia Gandy, Lyon, 06 69 08 90 15. *Bijoux en béton à partir de moules réalisés par elle-même à partir de sculptures, carterie, stickers, tote bag*

Stella et Moi, Estelle Lozano-Zanchetta, 06 65 35 13 30. *Bijoux laiton dorés à l'or fin, perles artisanales*



**Un grand merci aux commerçants qui offriront le panier garni.
A vous de jouer lors du Marché le 27 novembre !**

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Voici les manifestations prévues à ce jour.
Les mesures sanitaires conduiront sans doute à des annulations ou des aménagements.
Nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et la page Facebook.

Mercredi 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 - 11h, Monuments aux Morts

Mercredi 18 Novembre : ~~Ile aux histoires - 16h30, Médiathèque (annulé)~~

Samedi 21 et dimanche 22 novembre : ~~Chaudière des Classes en 1, salle du Trésoncle (annulé) & Stage GYM, salle Christian Gouttenoire (annulé)~~

Vendredi 27 novembre

P'tit Marché

sur un air de Noël

Place du 8 Mai - 16h-20h

Voir détails page 19

Vendredi 4 décembre : Concours de belote du Téléthon, Trait d'Union de l'Amitié - Salle Christian Gouttenoire

Samedi 5 décembre : Commémoration en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, et les combats du Maroc et de la Tunisie - 11h, Monuments aux Morts

& « Option » Petit gala de danse - salle du Trésoncle

Samedi 12 décembre : Sainte Barbe des pompiers - défilé à 16h30 puis cérémonie à la salle du Trésoncle & Jam Session Savunis Les Arts - Petit Théâtre

Dimanche 13 décembre : Arbre de Noël des Anciens, CCAS et Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle (sous réserve)

Mardi 15, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21 décembre : Retrait colis de Noël CCAS (Anciens) - de 10h à 12h, mairie

Mercredi 16 décembre : Ile aux histoires - 16h30, Médiathèque

Samedi 19 décembre : ~~Arbre de Noël ASC Gym - salle du Trésoncle (annulé)~~

Dimanche 10 janvier : Vœux de la Municipalité - salle du Trésoncle

Samedi 16 janvier : Loto ASC Gym - salle du Trésoncle

Samedi 30 janvier : Repas des familles, APEL, école St Martin - salle du Trésoncle

Jeudi 18 février : AG du Trait d'Union de l'Amitié - salle du Trésoncle

Samedi 20, dimanche 21 février : Tournoi de foot - salle du Trésoncle

Samedi 27 février : Repas des classes en 1 - Salle du Trésoncle

Samedi 6 mars : Repas de la chasse - salle Christian Gouttenoire

Dimanche 21 mars : Carnaval - village et salle du Trésoncle

Du 25 novembre 2020 au 15 mars 2021
Distributions : tous les mercredis matins et les jeudis toute la journée dès 8h30.
1ère distribution le mercredi 25/11/2020
Pré-inscriptions au centre sur RDV pour la période hivernale 2020/2021 : mercredi 18/11/2020 et jeudi 19/11/2020 toute la journée.
Plus de détails en page 7.



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 16h à 19h30

Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Fromages et produits frais, Ferme de la Palud, Dominique Bourrat, Savigny

Charcuterie, boucherie, traiteur, JEM, Yannick Garnier, Montrotier

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux

Fromages et yaourts de brebis, Bernadette et Lara Coquard,

Pizzas, J'y vais Pizza, Laura Pacallier et Joël Vinçon, 18h à 21h45 (sous la Mairie)

Tous les 15 jours :

Epicerie itinérante, vrac et bio, la Pépite Verte, Valérie France & Marine Meunier, L'Arbresle

Herboristerie, O trésor des Plantes, Corinne & Alain Clavaron, Bully

Bières locales, Brasserie Prisca

Tous les 1er vendredi du mois (sauf exception) :

Confitures et terrines, Au bonheur des Papilles, Monique Andolfo, Sourcieux les Mines

D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

Huiles de Crête (Gandelin Passion), **Miel** (Rucher du Sonnay, Marie-Ange Lehmann), **Bijoux** (Julie Masia)...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !

Pour toutes vos sorties culturelles et sportives, pensez à vous inscrire à la newsletter de l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle !

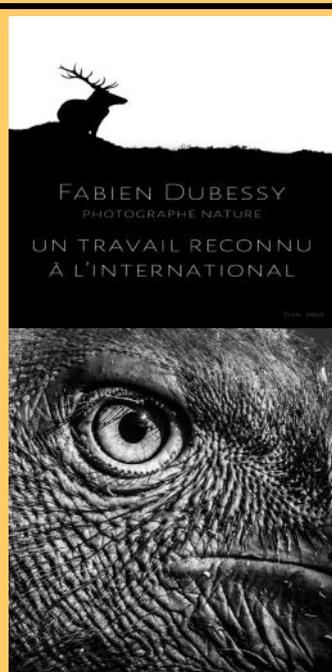
OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE

04 74 01 48 87 - officedetourisme@paysdelarbresle.fr

Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais



MÉDI@THÈQUE
SAVIGNY

Exposition
« L'Envol des Géants »
de Fabien Dubessy,
Photographe professionnel,
du lundi 4 janvier
au vendredi 12 février
à la Médiathèque

&

Présentation du livre
"Imagine"
de Fabien Dubessy,
le mercredi 6 janvier
à 16h30
à la Médiathèque